

SEMINAIRE

LA DETECTION AUTOMATIQUE INCENDIE

BONNES PRATIQUES LORS DES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS ET D'EXTENSIONS

21 AVRIL 2016 - NAMUR



INTRODUCTION

Les installations de détection incendie font l'objet de beaucoup d'attention par les comités de normalisation européen.

La série des normes EN54 définit les exigences techniques de chacun des éléments constitutifs. En particulier, la EN54-13 vise à garantir que tous les composants d'une installation sont compatibles entre eux. Au niveau des règles d'installation par contre c'est, et ce sera encore longtemps, la norme belge NBN S21-100 qui prévaudra en Belgique.

Depuis 2005, les Membres de ANPI asbl et des experts externes ont collaboré pour moderniser la vieille édition de 1986. De nouvelles technologies sont apparues entre-temps et le matériel mis sur le marché ne permettait parfois plus de répondre à la norme NBN S21-100 ! En 2010, le document était prêt et fut utilisé en interne chez ANPI sous la référence NTN ANPI 162. En 2013, il fut décidé de le rendre public, ce qui précipita les travaux au NBN pour éditer une nouvelle version de la NBN S21-100 en février 2015. La NTN ANPI 162 est maintenant abrogée au profit de la nouvelle norme. Tous les principes énoncés par ANPI y sont repris. ANPI peut ainsi se targuer d'une expérience terrain de plus de 5 ans pour une norme officiellement publiée en octobre 2015 !

C'est de cette expérience qu'ANPI veut vous faire profiter. L'application stricte d'une norme n'est pas toujours possible. La réalité du terrain ne permet parfois pas d'opter pour des solutions économiquement viables, des zones 'grises' pouvant être sujettes à interprétation nécessitent parfois une expertise qui fera jurisprudence, et par la suite une rigueur technique pour s'y tenir.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ?

Les auteurs de projets et bureaux d'études, électriciens, pompiers préventionnistes, conseillers en prévention, entreprises spécialisées en matière de prévention des incendies, organismes de contrôles, assureurs, courtiers et autorités de surveillance sont tous concernés par la détection incendie et les problématiques rencontrées lors des travaux de rénovations ou d'extensions. La session vise à préciser comment réagir et trouver des solutions à des situations qui peuvent a priori sembler très complexes.

En collaboration avec les membres ANPI

et partenaires ponctuels:



PROGRAMME

- 08h30 Accueil
- 09h00 Introduction
- 09h15 Cadre réglementaire
- 09h45 Cadre normatif
- 10h15 Pause
- 10h30 Points d'attention entre l'ancienne et la nouvelle norme
- 11h00 Comment combiner anciennes et nouvelles installations ?
- 12h00 Retour d'expérience : comment solutionner des situations a priori non conformes
- 12h30 Questions & Réponses

PRIX: €150 HTVA incluant:

- la session d'information
- les exposés
- le lunch sandwiches

Réductions: voir bulletin d'inscription

LIEU

Moulins de Beez
Rue du Moulin de Meuse, 4
B-5000 Namur

ACCÈS

- En venant de Bruxelles: autoroute E411, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez .
- En venant de Lille - Tournai- Mons-Charleroi- Liège: autoroute E42, échangeur de Daussoulx, prendre l'E411 direction Namur, Luxembourg, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez.
- En venant d'Arlon: autoroute E411, sortie 15 Jambes-Andenne-Loyers, direction Jambes puis direction Beez.

BULLETIN D'INSCRIPTION LA DETECTION AUTOMATIQUE

21 AVRIL 2016 - NAMUR



Pour confirmer sa participation:

- soit par email: fpb@anpi.be
- soit par fax: 010/47 52 70
- soit par courrier : ANPI asbl

Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE--.....

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit au séminaire du jeudi 21 avril 2016 et s'engage à verser le montant de l'inscription dès réception de la facture.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 10% en tant qu'abonné au Centre de documentation de l'ANPI*
- 10% en tant que affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
- 50% en tant que membre des zones et services publics d'incendie
- 50% en tant qu'étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Une confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail.

* un abonnement (voir www.anpi.be) avant le 20 avril 2016 donne droit à la réduction



INFOS ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.